



Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, VERSCHEURE Philippe, RABEYRIN Robert, DESSITE Alain, GUILLAUME Stéphanie, BARRE Sylvie, ACHARD Arnaud, VESCOVI Jean-Marc, PONTON Agnès, MICHELAS Sébastien, DEBEAUX Laetitia, RIOUX Serge, GIOVANE Caroline, ASTIER Fabrice, BRECHBÜHL Franck, BOUVET Angélique, THEOLAIRE Joël, DUMAS Olivier, GRANGER Véronique, BETTON Daniel.

Excusés : TROUILLET Vanessa pouvoir à FAURE Christophe, MARTINOT Perrine pouvoir à BLAISE Véronique, Alain DESSITE pouvoir à Michel Brunet

Absente : CHAROUSSET TERRAES Corinne

Secrétaire de séance : Laëtitia DEBEAUX

Le compte-rendu du conseil municipal du 02 janvier 2016 est approuvé avec 1 abstention.

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Convention d'affectation de personnel « Archives » avec le CDG 26.

FINANCES – OUVERTURE ANTICIPÉE DE CREDITS

La commune nouvelle de Mercurool-Veaunes doit voter son premier budget primitif fin mars 2016. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, il convient de procéder à l'ouverture anticipée en dépense d'investissement pour l'exercice 2016 des crédits suivants :

Opération « Subvention d'équipement amortissable dans l'année » :	Article 2041581 :	50 000 €
Opération « Achat matériel informatique Mairie » :	Article 2051 :	6 000 €
Opération « Voirie » :	Article 2315 :	150 000 €
Opération « Construction nouvelle école » :	Article 2031 :	5 000 €
Opération « Aménagement RD 115 » :	Article 2031 :	5 000 €

COMMUNE NOUVELLE – TRANSFERT DES EMPRUNTS EN COURS

Transfert des emprunts contractés par les communes historiques à la commune nouvelle Mercurool-Veaunes :

Le transfert des emprunts comprend 12 contrats de prêts définis ci-après :

Objet et n° d'emprunt	Prêteur	Capital emprunté	Taux	Date fin	Capital restant dû au 01/01/2016
Budget principal – commune historique de Mercurool					
Aménagement paysager du village N°028833001	Crédit agricole Sud Rhône Alpes	300 000,00 €	3.70	01/07/2020	107 945,47 €
Espace culturel N°00000139475	Crédit agricole Sud Rhône Alpes	800 000,00 €	4.97	05/01/2033	623 300,21 €
Amélioration logements N°0924862	Caisse de Dépôts	83 349,21 €	3.05	01/07/2032	54 351,16 €

Eclairage public Nord village N°10308087861	Caisse d'Epargne	48 000,00 €	4.22	25/05/2018	10 234,92 €
Réaménagement bât. la Poste N° 10308085861	Caisse d'Epargne	230 000,00 €	4.22	25/05/2018	49 042,33 €
Aménagement rue de l'église N°00000797165	Crédit Agricole Centre Est	300 000,00 €	3.05	31/01/2026	214 751,52 €
Budget principal – commune historique de Veaunes					
Mairie + logement N°016010301	Crédit agricole Centre Est	100 000,00 €	4.17	26/11/2018	23 272,66 €
Budget Assainissement – commune historique de Mercurool					
Travaux d'Assainissement N°00000139647	Crédit agricole Sud Rhône Alpes	50 000,00 €	4.72	05/01/2033	38 993,02 €
Assainissement les Odouards N°10308086861	Caisse d'Epargne	100 000,00 €	4.22	25/05/2018	21 322,70 €
Assainissement les Malfondières N°00000797188	Crédit agricole Centre est	700 000,00 €	3.36	31/01/2036	602 561,11 €
Travaux d'Assainissement N° MIN057190EUR/0057190/001	Caisse Française de Financement Local (ex DEXIA)	91 469,41 €	5.66	01/04/2023	41 458,64 €
Budget Assainissement – commune historique de Veaunes					
Assainissement Tranche des Gardes N°00768958018	Crédit agricole Centre Est	60 979,61 €	2.30	15/09/2017	6 746,86 €

FINANCES – TARIFS CONCESSIONS CIMETIERES

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle, il est nécessaire d'harmoniser les tarifs des concessions applicables dans les cimetières des communes historiques de Mercurool et de Veaunes.

Les tarifs des concessions dans chacun des deux cimetières sont fixés ainsi qu'il suit et sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 :

	15 ans	30 ans
CONCESSIONS :		
Simple 3 m ² (2,5 m x 1,20 m)	200 €	350 €
Double 6 m ² (2,5 m x 2,40 m)	400 €	700 €
CASE COLOMBARIUM	300 €	450 €

DROIT D'OCCUPATION DE TERRASSE ET DE STATIONNEMENT DE TAXI

Dans le cadre de la commune nouvelle, il est nécessaire de déterminer les tarifs à appliquer pour l'occupation du domaine public par les commerçants, cafés, restaurants ainsi que le droit de stationnement des taxis.

Considérant que ces tarifs existaient sur la commune historique de Mercurool, le tarif pour l'occupation du domaine public par les commerçants, cafés, restaurants est fixé à 250 € (Forfait annuel) et le droit de stationnement annuel par place de taxi attribuée à 40 €. Ces tarifs sont applicables dès le 1^{er} janvier 2016.

Eaux de la Veunes – Convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif

Une convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veune précisant les modalités de facturation et de recouvrement de la redevance d'assainissement collectif doit être signée pour la commune nouvelle de Mercurool-Veaunes.

Eaux de la Veunes – Redevance Assainissement

Le tarif de la redevance d'assainissement applicable à compter du 1^{er} avril 2016 est fixé comme suit avec 27 voix pour, 1 contre et 1 abstention :

- Abonnement mensuel : 2,50 € HT par mois
- Tarifs au m3 d'eau assaini : 0,80 HT le m3.

RACCORDEMENT POSTAL – DENOMINATION DES RUES

Suite à la création de la commune nouvelle, certaines voies ont des noms identiques :

MERCUROL	Nbre habitations	VEAUNES	Nbre habitations
Rue des Fontaines	26	Rue de la Fontaine	4
Impasse du Coteau	14	Chemin du Coteau	1
Chemin des écoles	11	Rue des écoliers	3
Chemin des Sources	1	Route des Sources	14
Chemin de la Garenne	5	Chemin des Garennes	0

Les voies suivantes sont conservées :

- Rue des Fontaines
- Impasse du Coteau
- Chemin des écoles
- Rue des écoliers
- Route des Sources
- Chemin de la Garenne

Les voies suivantes sont renommées :

- Rue de la fontaine devient : Rue de l'eau vive
- Chemin du Coteau devient : Chemin des Maraichers
- Chemin des Sources devient : Impasse de la Motte
- Chemin des Garennes devient : Chemin de Curson

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Suite à la création de la commune nouvelle, il est nécessaire de reconstituer un CCAS.

Conformément à la charte fondatrice de la commune nouvelle, le conseil fixe à 6 le nombre des membres élus par le conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

M. le Maire est président de droit du CCAS et les 6 membres du Conseil Municipal élus sont :

- M. Alain SANDON
- Mme Véronique GRANGER
- Mme Véronique BLAISE
- Mme Annie GUIBERT
- Mme Agnès PONTON
- M. Robert RABEYRIN

PERSONNEL – EMPLOI D'AGENT NON TITULAIRES

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles, ou le recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier, M. le Maire est autorisé pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin :

- Des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles.
- Des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 et 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité.

PERSONNEL – ADHESION AU CNAS

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS) est une association loi 1901 à but non lucratif. Cet organisme national a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. Il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction... qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Afin de satisfaire aux obligations légales, la commune nouvelle décide d'adhérer au 1^{er} janvier 2016 à cet organisme et désigne Mme Angélique BOUVET en qualité de déléguée élue.

SDED – RENFORCEMENT DE RESEAU – Dossier n° 261790050AER

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité pour le renforcement du réseau BT à partir du poste BOIS. La dépense prévisionnelle HT est estimée à 84 534,87 € entièrement prise en charge par le SDED.

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE - CONVENTION D'AIDE A LA PREPARATION DU CONCOURS D'ARCHITECTURE AVEC LE CAUE

Une convention a été signée en 2014 avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme (CAUE) pour aider la commune historique de Mercuriol à préciser son programme et à accompagner la mise en œuvre du projet de construction de la nouvelle école.

Le conseil accepte la nouvelle convention du CAUE ayant pour objectif d'assister la commune nouvelle dans l'organisation du concours d'architecture.

Le montant de l'adhésion est de 2 184 € et la participation volontaire au titre de la contribution générale de l'activité du C.A.U.E de 3 376 €.

CDG 26 – CONVENTION AFFECTATION DE PERSONNEL « ARCHIVES »

Signature d'une convention avec le CDG 26 pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 pour la mise à disposition d'une archiviste 16 jours par an. Participation de 205 € par journée d'intervention.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

	RESPONSABLES	MEMBRES
AGRICULTURE	Véronique BLAISE	Sylvie BARRE, Sébastien MICHELAS, Stéphanie GUILLAUME, Caroline GIOVANE, Daniel BETTON
BIBLIOTHEQUE & CULTURE	Annie GUIBERT	Laetitia DEBEAUX, Philippe VERSCHEURE
COMMUNICATION	Christophe FAURE	Véronique BLAISE, Alain FLEURET, Nicolas DAUJAN, Perrine MARTINOT, Serge RIOUX, Laetitia Debeaux, Véronique GRANGER, Corinne CHAROUSSET TERRAES
VIE SCOLAIRE / EDUCATION	Véronique BLAISE	Perrine MARTINOT, Vanessa TROUILLET, Agnès PONTON, Caroline GIOVANE, Laetitia DEBEAUX, Sébastien MICHELAS, Franck BRECHBÜHL Relations Groupe scolaire : Véronique BLAISE et Perrine MARTINOT Relations Ecole Chassis : Véronique BLAISE et Sébastien MICHELAS Relations Ecole Chanos : Véronique BLAISE et Franck BRECHBÜHL
ENVIRONNEMENT	Maurice ORIOL	Véronique BLAISE, Stéphanie GUILLAUME, Perrine MARTINOT, Sébastien MICHELAS, Angélique BOUVET
FINANCES	Michel BRUNET	Alain SANDON, Véronique BLAISE, Annie GUIBERT, Christophe FAURE, Nicolas DAUJAN, Robert RABEYRIN, Caroline GIOVANE, Jean-Marc VESCOVI, Corinne CHAROUSSET TERRAES
PATRIMOINE	Véronique BLAISE	Nicolas DAUJAN, Arnaud ACHARD, Sylvie BARRE, Jean-Marc VESCOVI, Serge RIOUX, Véronique GRANGER, Angélique BOUVET
URBANISME	Nicolas DAUJAN	Michel BRUNET, Alain SANDON, Véronique BLAISE, Annie GUIBERT, Alain FLEURET, Agnès PONTON, Angélique BOUVET, Serge RIOUX, Caroline GIOVANE, Sylvie BARRE, Sébastien MICHELAS, Robert RABEYRIN, Olivier DUMAS, Joël THEOLAIRE
VIE ASSOCIATIVE SPORTS ET LOISIRS	Christophe FAURE	Michel BRUNET, Nicolas DAUJAN, Vanessa TROUILLET, Laetitia DEBEAUX, Serge RIOUX
VOIRIE / ASSAINISSEMENT	Alain FLEURET	Alain SANDON, Sébastien MICHELAS, Arnaud ACHARD, Alain DESSITE, Robert RABEYRIN, Serge RIOUX, Fabrice ASTIER, Joël THEOLAIRE, Olivier DUMAS

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h30.